

Il existe un autre domaine auquel les compétences canadiennes pourraient s'appliquer: il s'agit du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a joué un rôle important dans les négociations menant au Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Nous continuons à nous intéresser aux développements dans ce domaine en raison de notre situation géographique et de notre apport important au domaine des communications par satellite. La question du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique est à l'ordre du jour du Comité du désarmement à Genève, et j'espère que le Canada pourra contribuer à l'élaboration d'un accord vérifiable au sein de cet organisme.

Bien que les problèmes de vérification varient selon le système d'armement, il est extrêmement important que nous comprenions mieux l'importance de la possibilité de vérification des accords de contrôle des armements et de désarmement ainsi que des coûts croissants de cette vérification. C'est pour cette raison que les résultats de la recherche canadienne, qui étaient initialement destinés à des utilisations canadiennes, ont été publiés et mis à la disposition de l'organisme multilatéral de négociation à Genève depuis deux ans. C'est également pourquoi le gouvernement a continué de suivre de près le projet de création d'une agence internationale de satellites de contrôle avancé par la France au moment de la première Session extraordinaire, et dont l'objectif serait de contrôler l'application des dispositions des accords de contrôle des armements et de désarmement. Une telle agence, qui coûterait énormément cher, pourrait être un pas important dans la mise en place de mécanismes internationaux de vérification. Notre appui de principe est tempéré par la reconnaissance du fait que la coopération et la participation des deux superpuissances, qui sont actuellement dotées de telles capacités, seraient une condition préalable à la réussite du projet. Comme l'agence servirait à contrôler l'application des accords multilatéraux, on pourrait faire valoir l'opportunité d'une association étroite entre ce projet et la négociation de nouveaux accords.

J'aimerais maintenant aborder la question de la relation qui existe entre le désarmement et le développement, sujet que vous avez couvert et pour lequel des compétences canadiennes existent. Cette relation a été l'objet de la plus ambitieuse des nombreuses études sur le désarmement publiées par l'ONU depuis la première Session extraordinaire; la question sera d'ailleurs à l'avant-plan des travaux à la deuxième Session. Étant donné que désarmement et développement sont deux priorités de la politique étrangère du Canada, il serait approprié d'envisager des moyens - y compris l'assistance technique